

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

08 novembre 2022

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

N° 1498/2022

Objet :

**Convention relative
aux conditions de des
panneaux de
signalisation liés à la
Véloroute d'intérêt
national n°52 sur le
Commune de Chepy**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20221115-1498-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la voirie Routière ;
Vu le code de la Route ;
Vu la réalisation de la Véloroute d'intérêt national n°52 sur le domaine de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de signer un accord conventionnel avec le Département de la Marne relative aux conditions de l'implantation et de l'entretien des panneaux de signalisation liés à la Véloroute.

Après lecture, par Monsieur le Maire, des clauses présentes dans la convention ci-jointe à cette délibération, les Conseillers Municipaux

ACCEPTENT A L'UNANIMITE

ladite convention réglementant l'implantation et l'entretien des panneaux

de signalisation positionnés sur le domaine de Chepy, lié à la véloroute d'intérêt national n°52.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 18 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 051-215101395-20221115-1498-DE

Le Maire,

J. ROUSSINET

